

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal prévue le 9 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13 Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers présents : 12 (Annick FLACHER, Jacques GERY, Marie Louise NAVEZ, Julien LIMONE, Emilie BLANC, Jean GIRAUD, Yves GRANGE, Véronique CANET, Nathalie DEGAND, Benoit BARDY, Anthony CLUZEL, Pierre DUPINAY)

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

Approbation du procès verbal de la séance du 3 mars 2023 : approuvé à l'unanimité,

Vote des taux d'imposition 2023

Du fait de la revalorisation sensible des valeurs cadastrales (+ 7,1 %), le maire propose de maintenir les taux d'imposition, à savoir : foncier bâti 29,46 %, foncier non bâti 33,63 %, taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10,35 %. Accord du conseil à l'unanimité.

Budget 2023 Commune

Le maire précise que suite au passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (obligatoire au 1er janvier 2024), quelques modifications sont intervenues : suppression de la ligne « dépenses imprévues », certains comptes sont regroupés.

Par ailleurs, les amortissements des biens acquis se font désormais « prorata temporis » et non l'année suivante.

Elle indique qu'une dotation bio diversité de 3000 euros s'ajoute à la dotation de fonctionnement qui se maintient à son niveau 2022.

En fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent pour la somme de 359476 euros.

En investissement, recettes et dépenses s'équilibrent pour la somme de 375585,16 euros.(dont 120000 euros pour la future aire de loisirs, 50000 euros pour le programme voirie 2023 et 89985.16 euros pour d'éventuels gros travaux sur bâtiments)

Le virement à la section fonctionnement s'élève à 45570,70 euros. Le budget 2023 est voté à l'unanimité.

Virements entre chapitres, budget communal

Depuis le passage en nomenclature M57, le maire peut faire des virements de crédits entre chapitres d'une même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles (hors dépenses de personnel). Mais le conseil peut décider une limite inférieure à 7.5 %. Le conseil fixe le seuil à 5 %, mais les mouvements sur les dépenses de personnels ne sont pas concernés par cette nouvelle procédure.

Budget 2023 Assainissement collectif

Pas de changement de nomenclature comptable pour ce budget.

En fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent pour la somme de 50736,88 euros.

En investissement, recettes et dépenses s'équilibrent pour la somme de 753752,12 euros dont 708000 euros pour les lagunes du bourg (dont 400000 euros de subventions)

Le budget 2023 est voté à l'unanimité.

Le détail de ces deux budgets 2023 peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Etat d'avancement de la Charte du PNR

Le délai pour que les communes fassent part de leurs observations a été prolongé du 30 avril au 30 juin prochain, à la demande de nombreux élus de la CCPR.

Marie Louise NAVEZ, déléguée communale au PNR, ainsi que le maire demandent aux conseillers municipaux de s'intéresser plus particulièrement aux objectifs 4 et 5 car ils sont susceptibles, s'ils étaient retenus en l'état, d'avoir un impact important (négatif?) pour les communes en matière d'urbanisme, de transition écologique. Les objectifs définis paraissent pour certains difficiles voire impossibles à atteindre car plus exigeants que la loi. A suivre

Réalisation d'un emprunt de 150000 euros pour compléter le montage budgétaire du chantier de transformation des lagunes du bourg

Trois propositions sont parvenues en mairie à la date du 3 avril dernier, sur la base d'une durée de 20 ans, taux fixe, remboursement par trimestrialités

- la Banque des Territoires 3,75 % frais de dossier : 0,06 % de 150000 euros (90 euros)
- la Caisse d'Epargne 4,45 % frais de dossier : 0,10 % (150 euros)
- le Crédit Agricole 4,38 % frais de dossier : 0,10 % (150 euros)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la Banque des Territoires.

Réalisation d'un prêt relais de 150000 euros sur 24 mois maximum, dans l'attente de la perception des subventions attendues pour le chantier des lagunes du bourg

Pour alimenter la trésorerie communale et régler les factures du chantier des lagunes en temps et en heure, un prêt relais de 150000 euros doit être contracté.

Deux propositions sont parvenues en mairie (la Banque des Territoires ne propose pas ce type de prêt) :

- la Caisse d'Epargne 3,99 % frais de dossier : 0.10 %
- le Crédit Agricole 4,05 % frais de dossier : 0.10 %

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, la proposition de la Caisse d'Epargne LDA.

Désignation d'un 3e adjoint en remplacement de Julien LIMONE

Le maire indique que la démission de Julien LIMONE a été acceptée par la Préfecture de la Loire le 1er mars dernier. Elle le remercie pour son engagement durant les 3 années qui viennent de s'écouler et propose de désigner un remplaçant. Emilie BLANC propose sa candidature. Elle est élue au 1er tour de scrutin dont le résultat est le suivant :

- Votants 12 Pour : 12

Emilie BLANC est immédiatement installée dans les fonctions de 3e adjoint au maire de la commune de Saint-Appolinard.

Courriers – Questions diverses

- La propriétaire du 23 rue de la Forge demande à la commune d'envisager la suppression du droit de passage qui emprunte sa cour car elle souhaite aménager cet espace. Le maire demande à chaque conseiller municipal de se rendre sur place afin que chacun se fasse une idée de l'utilité de ce droit de passage et des conséquences que pourrait avoir cette suppression si elle était décidée. La décision sera prise lors du prochain conseil de juin prochain.

- Demande d'un point d'éclairage supplémentaire à Mérigneux, route de la Branche : refus du conseil considérant que la tendance est plutôt la suppression de certains points d'éclairage par souci d'économies budgétaires mais aussi de réduction de la pollution lumineuse. Par ailleurs, un particulier a toujours la possibilité d'installer un éclairage (détecteur) personnel à l'entrée de sa propriété.
- Poteaux incendie : ils sont installés dans les 4 hameaux prévus au devis. L'hiver prochain, la citerne incendie de 120 m3 de Choron sera enlevée et repositionnée ailleurs : le choix du futur emplacement sera défini en collaboration avec les pompiers.

Prochaine réunion le vendredi 9 juin 2023 à 20 H

La secrétaire de séance
Emilie BLANC

Le Maire
Annick FLACHER



